

Qu'est-ce que le projet *Une témoin silencieuse*?

Le projet *Une témoin silencieuse* est une exposition itinérante de silhouettes en bois grandeur nature peintes en rouge. Chacune des silhouettes représente une femme tuée par un conjoint ou un ancien conjoint, un partenaire ou une connaissance. Comme ces femmes n'ont plus leur mot à dire, les silhouettes sont appelées les « *témoins silencieuses* ». Chaque silhouette porte le nom d'une femme qui a autrefois vécu et travaillé parmi nous.

Objectifs du projet *Une témoin silencieuse* Se rappeler...

- en rendant hommage aux femmes mortes aux mains d'un conjoint, d'un partenaire ou d'une connaissance.

Sensibiliser...

- en diffusant partout dans la province l'information concernant la nature et l'étendue de la violence familiale.

Inciter à l'action...

- en faisant la promotion des ressources locales qui offrent un appui aux femmes violentées et en encourageant l'action communautaire et gouvernementale en vue d'éliminer toutes les formes de violence dans notre société.

Comment le projet est-il né?

Le projet *Une témoin silencieuse* a été lancé aux États-Unis en 1990, lorsque des groupes de femmes et des artistes du Minnesota ont décidé de commémorer et d'honorer la vie des femmes mortes à cause de la violence conjugale. À l'heure actuelle, 50 États américains et plusieurs pays participent au projet.

À quel moment le projet a-t-il commencé au Nouveau-Brunswick?

Un comité organisateur regroupant plusieurs organismes s'est réuni en 2001 afin de créer une version néo-brunswickoise du projet *Une témoin silencieuse*. Le projet a été lancé officiellement devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en novembre 2002. Il s'agissait d'une première au Canada.



En faisant de la recherche et en échangeant de l'information, le comité collabore avec des familles et des partenaires communautaires de partout au N.-B. afin d'établir la liste des femmes ayant connu une mort tragique depuis 1990 à cause de la violence conjugale et afin de construire des silhouettes.

Que faisons-nous pour sensibiliser les gens et les inciter à agir, à la grandeur du Canada?

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file en matière de promotion de la sensibilisation à l'endroit de la violence en milieu familial. Il agit en :

- faisant des recherches sur les homicides familiaux au N.-B., examinant les facteurs de risques et essayant de trouver des solutions;
- travaillant de concert avec les collectivités de l'ensemble du N.-B. pour exposer les silhouettes des victimes et discuter des moyens d'empêcher d'autres décès;
- partageant ses expériences et élaborant un « guide » qui indique comment lancer un projet *Une témoin silencieuse* au Canada;
- encourageant les autres provinces et les territoires à mettre sur pied leurs propres projets (plusieurs ont maintenant des projets *Une témoin silencieuse*);
- proposant une chanson inspirante relative au projet, intitulée « Je défierai la pluie », dont on peut trouver en ligne une version en anglais, en français et en espagnol;
- créant un site Web bilingue : www.temoinsilencieuse.ca;



- incitant le Ballet-théâtre atlantique du Canada à recréer un spectacle multimédia captivant intitulé « Ombres de violence », qui apporte une nouvelle dimension et une sensibilisation accrue relativement à la violence en milieu familial.

Qu'avons-nous appris grâce à ce projet?

En écoutant les voix collectives des quelques 50 femmes du N.-B. qui, depuis 1990, ont perdu la vie aux mains d'un partenaire intime, nous avons découvert de nombreux facteurs de risque significatifs et communs. Comprendre la portée et la nature de ces risques nous aide dans nos efforts pour promouvoir,

aux échelles nationale et régionale, des projets de sensibilisation, des programmes, des services et des mesures législatives susceptibles d'aider à prévenir les homicides au sein de la famille. Les témoins silencieuses du N.-B. nous ont appris ce qui suit :

- Mettre fin à une relation de violence peut être dangereux : environ un tiers des femmes du N.-B. tuées par un conjoint l'ont été après avoir mis fin à une relation.
- Rester avec le partenaire violent est cependant la norme. Environ deux tiers des femmes du N.-B. tuées par un partenaire vivaient avec celui-ci. La planification de la sécurité doit tenir compte des deux situations.
- Les foyers où il y a des armes à feu peuvent être dangereux. Plus de la moitié des femmes ont été tuées à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse.
- Bon nombre de meurtriers avaient des excuses... ils avaient été provoqués, ce qui les avait rendus jaloux; ils subissaient le stress d'une maladie; il y avait des disputes; leur femme refusait de leur obéir ou leur résistait.
- Près de trois-quarts des meurtriers étaient ivres au moment du crime, et bon nombre étaient aux prises avec une dépendance grave. Ils sont ainsi souvent condamnés pour homicide involontaire coupable. Cette situation fait ressortir le besoin de réaliser des interventions sociales qui ne minimisent et n'excusent pas le comportement violent.
- La plupart des victimes subissaient de la violence familiale depuis des années. Plusieurs avaient quitté leur partenaire à plusieurs reprises.
- Bon nombre des meurtriers souffraient de troubles de santé mentale, dont la dépression.
- La majorité des femmes (environ 68 %) étaient dans une union de fait ou fréquentaient le meurtrier.
- N'importe qui peut être une victime. La violence touche des femmes de tous les milieux, de toutes les cultures, de toutes les professions et de tous les niveaux d'instruction. Soixante-dix pour cent des victimes vivaient dans une petite ville ou dans une collectivité rurale.

Parmi les provinces du pays, le Nouveau-Brunswick compte le plus haut taux de meurtres suivi d'un suicide commis par un conjoint. Entre 2010 et 2015, 13 des 17 Néo-Brunswickoises mortes aux mains de leur conjoint sont décédées lors d'un meurtre suivi d'un suicide. Les menaces de suicide doivent être prises au sérieux.



Quelques faits au sujet de... l'homicide familial au Canada

Selon *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2011 et *L'homicide au Canada*, 2013 :

Même si le nombre d'homicides entre conjoints a diminué au cours des 30 dernières années, ces types d'homicides constituent encore 18% des homicides élucidés au Canada.

Presque **cinq fois plus de femmes** que d'hommes ont été tuées par leur conjoint ou un ancien conjoint.

Comparativement aux victimes masculines, les femmes étaient deux fois plus susceptibles de se faire tuer après une séparation.

Au Canada, dans la majorité des cas de meurtre suivi d'un suicide, c'est un homme qui tue sa partenaire.

Dans la moitié des homicides entre partenaires intimes, le geste est posé par un conjoint de fait ou un ancien conjoint de fait.

Comité organisateur du projet *Une témoin silencieuse* au Nouveau-Brunswick

Le projet est organisé par un comité composé de représentants des organismes suivants :

- Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour Inc;
- Fondation Fergusson;
- Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale;
- Fredericton Force Policière;
- Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick;
- Syndicat du Nouveau-Brunswick;
- Division J de la GRC;
- Ministère du Développement social;
- Direction de l'égalité des femmes.



Pour en savoir plus sur le projet
Une témoin silencieuse, écrivez-nous à l'adresse
info@silentwitness.ca.

www.temoinsilencieuse.ca



L'impression de cette brochure a été réalisée grâce au financement du Syndicat du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



Mai 2017



PROJET *Une témoin silencieuse* au Nouveau-Brunswick



En l'honneur des femmes tuées par
leur mari, leur conjoint de fait
ou un partenaire intime.

www.temoinsilencieuse.ca

